

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE LAVIOLETTE-SAINT-AURICE

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 6 avril 2021 à 19 heures, tenue exceptionnellement à huis clos et par visioconférence conformément aux décrets, arrêtés ministériels et directives gouvernementales en vigueur qui précisent que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance devant être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et monsieur Clément Pratte, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2021-04-048**

- 1. Ouverture de la séance ordinaire**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2021**
- 4. Correspondances**
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Adoption de la liste des comptes
 - 5.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement relatif aux comités de sélection en matière d'adjudication de contrats
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Adjudication d'un contrat – Fourniture et livraison de poteaux incendie
 - 6.2 Entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie
- 7. Transports**
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 808 – Règlement d'emprunt concernant le pavage et la mise aux normes de rues dans le Domaine de la Famille, plus particulièrement pour les rues des Castors, des Écureuils, des Lièvres, des Visons, des Taupes et de l'Hôtel-de-Ville
- 8. Hygiène du milieu**
 - 8.1 Adoption du règlement numéro 809 – Règlement sur l'utilisation de l'eau potable

- 9. Santé et bien-être**
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 810 – Règlement sur la garde et le contrôle des animaux
- 10. Aménagement et urbanisme**
 - 10.1 Adoption du règlement numéro 811 – Règlement modifiant le règlement numéro 646 sur les permis et certificats
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications concernant les bibliothèques publiques autonomes.
 - 11.2 Adoption du règlement numéro 812 – Règlement d'emprunt relatif à l'aménagement d'une aire de planche à roulettes et d'un vélodrome asphalté de style « pumptrack »
 - 11.3 Appel d'offres – Aménagement d'une aire de planche à roulettes et d'un vélodrome asphalté de style « pumptrack »
- 12. Autres sujets**
- 13. Représentations**
- 14. Période d'informations**
- 15. Période de questions**
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2021
2021-04-049**

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2021 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2021 soient adoptés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCES

P-01 Commission de Protection du territoire agricole du Québec

SUJET : DÉCISION 427500 / AGRI-PARMENTIER INC. / LOT 3 349 044 DU CADASTRE DU QUÉBEC

La Commission rend sa décision en regard de la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de l'entreprise Agri-Parmentier inc. et autorise l'exploitation d'une sablière sur une superficie approximative de 31,9 hectares. La demande vise la poursuite, pour une période additionnelle de 5 ans, des travaux ayant fait l'objet de l'autorisation accordée au dossier 407264.

P-02 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 803 AU MONTANT DE 57 507 \$**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe que le règlement numéro 803, concernant des travaux d'infrastructures sur la rue Tremblay soumis pour approbation, par lequel le conseil décrète un emprunt au montant de 57 507 \$, a été approuvé conformément à la loi.

P-03 Ministre déléguée à l'Éducation

**SUJET : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX
INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

La ministre, Madame Isabelle Charest, nous informe qu'une aide financière maximale équivalant à 66,66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 291 528 \$, pourrait être allouée à la Municipalité pour le projet d'aménagement du véloparc Valmont. Des précisions quant aux règles et aux normes du Programme nous seront fournies sous peu par la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

P-04 La Mutuelle des municipalités du Québec

SUJET : VOTRE PART DE LA RISTOURNE 2020 DE LA MMQ

La Mutuelle nous annonce que la part de la ristourne pour la Municipalité s'élèvera à la somme de 1 559 \$ tenant compte qu'il a été déduit le montant de 80 \$, versé en trop lors de la ristourne 2018.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES 2021-04-050

Il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 1 024 972,01 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT RELATIF AUX COMITÉS DE SÉLECTION EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRATS

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil, un règlement relatif aux comités de sélection en matière d'adjudication de contrats.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**6.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE POTEAUX INCENDIE
2021-04-051**

Considérant la demande de prix pour la fourniture et la livraison de poteaux incendie

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

| | |
|-----------------------|--------------|
| Wolseley Canada inc. | 57 532,46 \$ |
| Réal Huot inc. | 61 638,13 \$ |
| Emco Corporation inc. | 60 319,62 \$ |

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la soumission de « Wolseley Canada inc. » soit acceptée pour la somme de 57 532,46 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE DES RESSOURCES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET À L'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE
2021-04-052**

Considérant qu'une entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie a été signée par les parties le 27 juillet 2015;

Considérant que l'article 15 prévoit que ladite entente aura une durée de trois (3) ans à compter de sa signature par les représentants des municipalités participantes et que par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période successive de trois (3) ans;

Considérant que l'échéance de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie est le 27 juillet 2021;

Considérant que le schéma de couverture de risque incendie révisé de la MRC des Chenaux devra être adopté dans les prochains mois;

Considérant que l'adoption du schéma de couverture de risque incendie révisé de la MRC des Chenaux pourra avoir une incidence sur les modalités de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie;

Considérant que les municipalités ont donné leur accord de principe au renouvellement de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie pour une période d'une année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel accepte la modification à l'article 15 de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie pour le texte suivant :

« La présente entente aura une durée d'une (1) année à compter de sa signature par les représentants des municipalités participantes. Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par période successive d'une (1) année.

Toute municipalité participante peut se retirer de la présente entente en avisant par écrit les autres municipalités de son intention d'y mettre fin. Cet avis doit être donné au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute autre période de renouvellement. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. TRANSPORTS

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 808 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LE PAVAGE ET LA MISE AUX NORMES DE RUES DANS LE DOMAINE DE LA FAMILLE, PLUS PARTICULIÈREMENT POUR LES RUES DES CASTORS, DES ÉCUREUILS, DES LIÈVRES, DES VISIONS, DES TAUPES ET DE L'HÔTEL-DE-VILLE 2021-04-053

Règlement numéro 808, décrétant une dépense de 703 273\$ et un emprunt de 703 273\$ pour le pavage et la mise aux normes de rues dans le Domaine de la Famille.

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Clément Pratte, lors de la séance extraordinaire du conseil le 31 mars 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté le projet de règlement avant son adoption par rapport à sa portée, son coût, le mode de financement, de paiement et de remboursement de celui-ci.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 808, concernant un emprunt pour le pavage et la mise aux normes de rues dans le Domaine de la Famille, plus particulièrement pour les rues des Castors, des Écureuils, des Lièvres, des Visions, des Taupes et de l'Hôtel-de-Ville, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 809 – RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE 2021-04-054

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, lors de la séance ordinaire du conseil le 1^{er} mars 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Considérant qu'il y a lieu d'abroger les règlements municipaux en vigueur.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 809, sur l'utilisation de l'eau potable, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 810 – RÈGLEMENT SUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX 2021-04-055

Considérant que le conseil juge important d'encadrer la garde et le contrôle des animaux.

Considérant que le conseil considère qu'il est donc devenu nécessaire et dans l'intérêt public de mettre à jour la réglementation municipale sur les animaux.

Considérant qu'il y a lieu d'abroger les règlements municipaux en vigueur.

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, lors de la séance ordinaire du conseil le 1^{er} mars 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 810, sur la garde et le contrôle des animaux, soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 811 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 646 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2021-04-056

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux est entré en vigueur en juin 2007.

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut modifier le règlement sur les permis et certificats.

Considérant que le présent règlement a pour objet de modifier les tarifs applicables relatifs aux divers permis et aux certificats d'autorisation.

Considérant que le présent règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives aux certificats d'autorisation en regard des installations septiques.

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, lors de la séance ordinaire du conseil le 1^{er} mars 2021 et qu'un premier projet de règlement a été adopté séance tenante.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité le règlement numéro 811, modifiant le règlement numéro 646 sur les permis et certificats, soit adopté avec changement par rapport au projet de règlement déposé en ce qui a trait au délai de transmission après la réalisation des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-04-057

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité :

- que la Municipalité adresse la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin d'obtenir une aide financière dans le cadre des projets de développements des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;
- que la Municipalité s'engage à autofinancer la totalité du projet incluant la part correspondant à la subvention du MCC;

- que monsieur le maire Luc Dostaler soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les documents à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 812 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PLANCHE À ROULETTES ET D'UN VÉLOPARC ASPHALTÉ DE STYLE « PUMPTRACK »
2021-04-058**

Règlement numéro 812 décrétant une dépense de 565 500 \$ et un emprunt de 565 500 \$ pour l'aménagement d'une aire de planche à roulettes et d'un véloparc asphalté de style « pumtrack ».

Considérant que la Municipalité veut réaliser l'aménagement d'une aire de planche à roulettes et d'un véloparc asphalté de style « pumtrack ».

Considérant qu'une partie de la dépense concernant les travaux sera affectée à même l'aide financière versée comptant du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire se prévaloir du pouvoir prévu au septième alinéa à l'article 1061 du Code municipal du Québec.

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Daniel Duchemin, lors de la séance extraordinaire du conseil le 31 mars 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante.

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier a présenté le projet de règlement avant son adoption par rapport à sa portée, son coût, le mode de financement, de paiement et de remboursement de celui-ci.

Considérant que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins soixante-douze heures avant la présente séance, le règlement ci-dessous identifié et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 812, règlement d'emprunt relatif à l'aménagement d'une aire de planche à roulettes et d'un véloparc asphalté de style « pumtrack », soit adopté sans changement par rapport au projet de règlement déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11.3 APPEL D'OFFRES – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PLANCHE À ROULETTES ET D'UN VÉLOPARC ASPHALTÉ DE STYLE « PUMPTRACK »
2021-04-059**

Considérant que la Municipalité veut réaliser l'aménagement d'une aire de planche à roulettes et d'un véloparc asphalté de style « pumtrack ».

Considérant qu'une partie de la dépense concernant les travaux sera affectée à même l'aide financière versée comptant du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à effectuer un appel d'offres public pour réaliser lesdits aménagements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AUTRES SUJETS

Aucun point.

13. REPRÉSENTATIONS

Aucune représentation.

14. PÉRIODE D'INFORMATIONS

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain fait le suivi de l'avancement des travaux en cours et ceux à venir pour le service des travaux publics. Il mentionne que les réparations de nids de poules sont en cours, d'autres interventions pourraient être nécessaires, mais avec de l'asphalte chaude. Il mentionne également que le directeur des travaux publics complète une formation en eau potable, qualification qu'il doit obtenir pour la fonction qu'il occupe pour la Municipalité.

Madame la conseillère Julie Régis annonce que la coopérative jeunesse de services Ado-O-Boulot redémarre pour la saison 2021. La coopérative recherche des coordonnateurs et éventuellement des coopérants, elle invite les personnes à consulter les réseaux sociaux pour plus d'informations.

Monsieur le maire mentionne que sommes toujours obligés de tenir les séances à huis clos, suite aux recommandations de la Santé publique, dès que ce sera autorisé de tenir les séances en salle nous le ferons.

De plus, il mentionne qu'il y a beaucoup de projets et de travaux pour l'année 2021, ce sera une année très occupée, qui inclut également le déménagement dans le nouveau garage municipal. Afin de répondre aux interrogations des parents, il précise qu'il y aura un camp de jour cette année, toutefois nous attendons les directives de la Santé publique pour connaître les paramètres que nous devons respecter et dès que ce sera possible de débiter les inscriptions, nous en parlerons sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été adressé au conseil municipal :

« Je voudrais savoir si les parcs municipaux sont ouverts ou fermés pour les modules de jeux ? S'ils sont fermés svp remettre des banderoles »

Monsieur le maire mentionne que les parcs sont ouverts, ils avaient été fermés l'an dernier durant un certain temps en raison de la Covid-19 suite aux recommandations de la Santé publique.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2021-04-060**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

S/ _____
Maire
